



## Fausse facture , que risquent ils ?

Par **max78\_old**, le **20/07/2007 à 04:14**

Bonjour , mon ancien propriétaire n'a pas souhaité me restituer ma caution lors de mon départ de mon ancien appartement . Une fois les deux mois légaux échus , il ma fourni une facture afin de me justifier des travaux justifiant la retenue de ma caution . Hors il s'avere que cette facture est fausse , car aucun travaux indiqué sur cette FACTURE n'a été réalisé ( Constat d'huissier à l'appui )  
Je souhaite donc entamer une procédure au pénal contre mon ancien propriétaire et contre l'entreprise qui lui a fourni ce faux . Je souhaiterai connaître le montant approximatif de dédommagement que je pourrais demander contre ces odieux personnages , sachant que la fausse facture est d'un montant de 1800 euro TTC. Et dans un second temps si mes frais d'avocat pouvait lui être facturés si il s'avérait que le jugement serait en ma faveur .  
Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **20/07/2007 à 14:34**

Bonjour.  
Vous pourrez demander réparation pour l'intégralité du préjudice subi à savoir les 1800 euros ainsi que les frais de justice.  
Pour cela votre avocat devra demander la condamnation de votre adversaire aux dépens et aux frais de l'article 700 du NCPC.

Par **max78\_old**, le **20/07/2007 à 18:15**

je ne peux pas prétendre à demander plus de 1800 euro ? plus les frais d'avocats ?  
Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **22/07/2007** à **16:45**

Bonjour.rnrnSi si bien sûr. Par frais de justice, j'entendais aussi les frais d'avocats.